



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

**DEL2026/40**

Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, jeudi 23 avril 2026, sous la présidence de Madame le Maire – Valérie GIRAUD, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

*Présents :* M<sup>me</sup> GIRAUD, M. ROUVIER, M<sup>me</sup> LAMY, M. DURAND, M<sup>me</sup> SAVIN, M. HELOIRE, M<sup>me</sup> SALAZAR, M. GUGLIERMINA, M<sup>me</sup> PIN, M. LEGAL, M<sup>me</sup> ROCHE, M. MICHAUD, M<sup>me</sup> MONNIER, M. RANEBI, M. ANDRZEJEWSKI, M. BERAUD, M<sup>me</sup> PERRIER-GROS-CLAUDE, M. TERRIER, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. MADER, M<sup>me</sup> BONY, M. TOUZOT, M. LECLERC, M<sup>me</sup> BURLET-GIROUD.

*Absents excusés ayant donné procuration :* M<sup>me</sup> BERTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Madame LETINOIS, pouvoir à M<sup>me</sup> LAMY ; M. AUDOUIN, pouvoir à M. DURAND ; M<sup>me</sup> COTE, pouvoir à M. MADER ; M. BARRET, pouvoir à M. LECLERC.

*Absent :*  
*excusé*

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 5

**Votants : 29**

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.**

**Désignation des représentants de la commune au sein de la « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi » (MMI'e),**

Rapporteur : Madame le Maire

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), constituée depuis le 1er janvier 2019 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'échelle métropolitaine, est constituée de différents membres dont l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, Pôle Emploi, les 3 bailleurs sociaux du pôle Public de l'habitat, la CCI et la CMA, ainsi qu'à l'origine, les communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu,

Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne, qui partagent leurs moyens et leurs stratégies.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel au service de ses membres pour agir en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et notamment des bénéficiaires du RSA, à travers le déploiement de la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion en proximité pour favoriser les synergies entre eux et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, la MMI'e accompagne les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans leurs marchés.

La MMI'e a progressivement renforcé son action ; elle est désormais un intervenant essentiel de la politique d'insertion et d'emploi, dont la Métropole est cheffe de file aux termes de la Loi. Le GIP a rempli son rôle, en offrant un espace de dialogue et de mutualisation entre les nombreux partenaires et opérateurs de ce secteur, tout en permettant une meilleure adaptation des actions conduites aux besoins des acteurs de terrain et des publics eux-mêmes.

Dans ce cadre, sur proposition du Président de la Métropole et de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département, et en lien avec les instances de gouvernance de la MMI'e, il a été proposé au cours du premier semestre 2022, à l'ensemble des communes de la Métropole de pouvoir adhérer au GIP, comme cela avait été fait une première fois en 2018.

Genay fait partie des 19 communes qui ont manifesté leur intérêt pour adhérer. Les 18 autres communes étant Caluire et Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Fontaine-sur-Saône, Jonage, La Tour de Salvagny, Limonest, Mions, Oullins- Pierre Bénite, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint Genis Laval, Sathonay Camp et Solaize.

Ces adhésions ont porté à 46 le nombre d'adhérents de la MMI'e, dont 37 communes représentant 92% du poids démographique métropolitain.

Afin de permettre l'arrivée de ces nouvelles communes dans de bonnes conditions de représentation, la Métropole et la Ville de Lyon avait accepté de revoir la répartition des poids de vote au sein des instances.

La nouvelle répartition a retenu la pondération suivante :

- membres obligatoires : Métropole : 42 %, Etat : 10 %, Pôle emploi : 10 %, Ville de Lyon : 10 %, soit 72 %
- membres à leur demande : Région : 4 %, Communes : 20 %, soit 24 %,
- partenaires associés : 4 %

Chaque commune membre, hors Lyon, se voit attribuer une fraction des voix dédiées, au prorata de sa population. La part de la commune de Genay s'élève à ce titre à 0,14%.

Sur ces bases, aucune commune anciennement adhérente ne verra sa part de voix diminuer par rapport à la situation précédente.

En outre, l'avenant n°5 proposait de simplifier la procédure de retrait éventuel des membres constitutifs à leur demande et partenaires associés, en ce qu'il prévoit que ce retrait conduirait à répartir les droits de vote aux membres restants, sur la base d'une décision en Assemblée Générale. Il évite ainsi de devoir modifier la convention constitutive, s'agissant d'un principe de répartition qui peut être mécaniquement constaté.

En revanche, l'adhésion de tout nouveau membre continuera de nécessiter une modification de la convention constitutive et donc une procédure lourde qui ne peut être conduite qu'exceptionnellement.

**Il est proposé au Conseil Municipal de choisir l'option 2 de bien vouloir décider de :**

- **DESIGNER Mme Valérie GIRAUD**, Maire, en tant que représentante titulaire de la commune au sein du GIP Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) et **Mme Germaine LAMY**, en tant que représentante suppléante, pour représenter la commune.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

**La Secrétaire,**



**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD**



*Acte certifié exécutoire après*  
 - *transmission en Préfecture le 28 avril 2026*  
 - *publication sur le site internet de la Ville le 28 avril 2026*